

Pour la première fois depuis sa création, le CCIF sera jugé



Cela avait été évoqué dans les colonnes de [Riposte Laïque](#), le CCIF, de son vrai nom "Association de défense des droits de l'homme – Collectif contre l'islamophobie en France" (SIC), avait été débouté après un procès qui m'avait été intenté le 18/06/2018 devant le tribunal correctionnel de Privas (07), alors qu'ils avaient signalé au procureur un tweet dans lequel j'avais osé dire "Tous les musulmans ne sont pas (encore) des islamistes. Mais à ce rythme, c'est juste une question de temps", les magistrats ayant décidé de me relaxer après un débat sur le fond, au cours duquel, chose rarissime, le parquet avait décidé de se destituer.

CCIF @ccif · 7 h

La relaxe de @SJallamion tient davantage du changement soudain d'attitude du Parquet, le Tribunal n'ayant d'autre choix en ce cas que d'entériner le désistement...

Sébastien Jallamion relaxé: la volte-face extraordin...
Hier se tenait le procès de Sébastien Jallamion, militant chez Riposte Laïque pour provocation à la haine, la discrimination, et la violence envers les musulmans.
islamophobie.net

Communiqué du CCIF suite à la relaxe de Sébastien

Jallamion en 2018

Comme nous le savons, cette officine des Frères musulmans, qui se targue régulièrement de posséder depuis 2011 un statut consultatif auprès du Conseil économique et social (Ecosoc) des Nations unies en gage de sa respectabilité, mène ce qu'il faut bien appeler un véritable "djihad judiciaire" dans notre pays, avec pour objectif d'interdire toute critique de l'islam, et donc des islamistes, non sans une certaine bienveillance de ceux qui sont en charge de juger de l'opportunité des poursuites et qui renvoie trop facilement les justiciables épinglés par cette association devant les juridictions de jugement.

Tout le monde se souvient du périple judiciaire de l'historien Georges Bensoussan, qui s'est défendu durant une procédure ayant duré plus de trois ans, diligentée à l'initiative du CCIF et à l'issue de laquelle il a enfin été [définitivement relaxé](#). Beaucoup d'autres ont été ciblés par ces lobbyistes islamistes, dont Éric Zemmour, Natacha Polony, ou plus récemment le militant LR Éric Trégnier ou encore le conseiller régional RN Julien Odoul, et chacun de leurs signalements semble donner lieu à des enquêtes systématiques, comme si un courrier à l'en-tête du CCIF arrivant sur le bureau du procureur avait force de loi...

Il est temps de mettre un terme à cette pratique, à l'heure où le chef de l'État lui-même n'a pas hésité à appeler la "Nation toute entière" à lutter contre "l'hydre islamiste" lors d'un discours prononcé devant les cercueils de 4 policiers dans l'enceinte de la préfecture de police de Paris. On ne peut pas à la fois prétendre lutter contre "l'islam politique" et laisser impunément les "coupeurs de langue", qui comme l'a justement expliqué le géopolitologue Alexandre Del Valle, sont "les complices des coupeurs de tête", agir au quotidien en utilisant nos lois pour mieux les faire reculer.

C'est pourquoi je vous annonce que, pour la première fois

depuis sa création, le CCIF devra rendre des comptes à la Justice, puisque mon avocat maître Gabriel Versini et moi-même venons de le **citer à comparaître à l'audience qui se tiendra 05/02/2020 à 13h30 devant le tribunal correctionnel de Pontoise** pour y répondre du délit de dénonciation calomnieuse, la procédure ayant été validée par le parquet :

☐☐ *Mon avocat Me Gabriel Versini et moi-même citons le [#CCIF](#) à comparaître le 5 février 2020 à 13h30 devant le Tribunal Correctionnel de Pontoise afin qu'il soit jugé pour le délit de dénonciation calomnieuse (Faits prévus et réprimés par les art. 226-10 et 226-11 du Code Pénal) <https://t.co/zwU9HNza0X>*

– Sébastien JALLAMION (@SJallamion) [October 28, 2019](#)

Gageons que cette initiative en inspirera d'autres, et que les parquets de France recevant des courriers à en-tête du CCIF seront moins enclins à engager des poursuites sans même vérifier au préalable si les éléments constitutifs d'une infraction sont réunis, et que les juges du fond sauront dire le droit à ceux qui, en l'espèce, se retrouvent pris à leur propre piège.

Sébastien Jallamion